



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2021-07-02

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2021

Le vingt-deux juillet deux mil vingt et un, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX-SOUTIERS, légalement convoqué le seize juillet deux mil vingt et un, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Johann BARANGER, Maire.

Etaient présents : Johann BARANGER, Pascal POUBLANC, Sophie AUGER, Marie-France TALINEAU, Guillaume BONNIN, Martin MOREAU, Joël BONNET, Lydie BARATON, Patrick CLISSON, Sophie BARIBAULT, Nathalie GEFFARD, Anthony PEIGNON.

Absents excusés : Audrey RIGAUDEAU a donné pouvoir à Sophie AUGER
Emmanuel ROUSSELOT, Jean Luc GUINARD
Annie MARSAULT, Jacky FAVREAU
Marie-Sandrine GIRARD, Karine MORIN,
Laura LUSSEAU, Karine OLIVIER

Absent non excusé : Patrice NIVAUULT, Éric CATHELINÉ

Secrétaire de séance : Sophie AUGER, assistée de Pascaline DREILLARD, Secrétaire Générale.

En préambule, Monsieur le Maire présente la dernière version du bon à tirer concernant le mémento, avec une proposition d'impression en format A3, avec un pliage particulier et une présentation graphique avec des dessins et des informations utiles. Il sera inséré dans le prochain bulletin du mois de septembre.

Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 8 juillet 2021

Aucune remarque n'étant portée, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 8 juillet 2021 avec :

- 13 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

TRAVAUX : Dossier de consultation des entreprises – La Francette – Soutiers

Le premier volet de ce sujet est la présentation de la phase APD/PRO (avant-projet définitif).

L'estimation est à 549 500 euros hors taxes, montant plus élevé que la première estimation, qui pourrait s'expliquer par la hausse des prix des matières premières et par l'allongement des délais d'exécution des travaux, dû au manque de main d'œuvre pour exécuter, dans les temps, les chantiers pris.

Monsieur le Maire précise que le chiffrage peut être revu à la baisse, notamment avec des travaux réalisés en régie, comme la destruction de certaines parties du bâtiment existant et l'enlèvement des gravats.



St-Pardoux-Soutiers

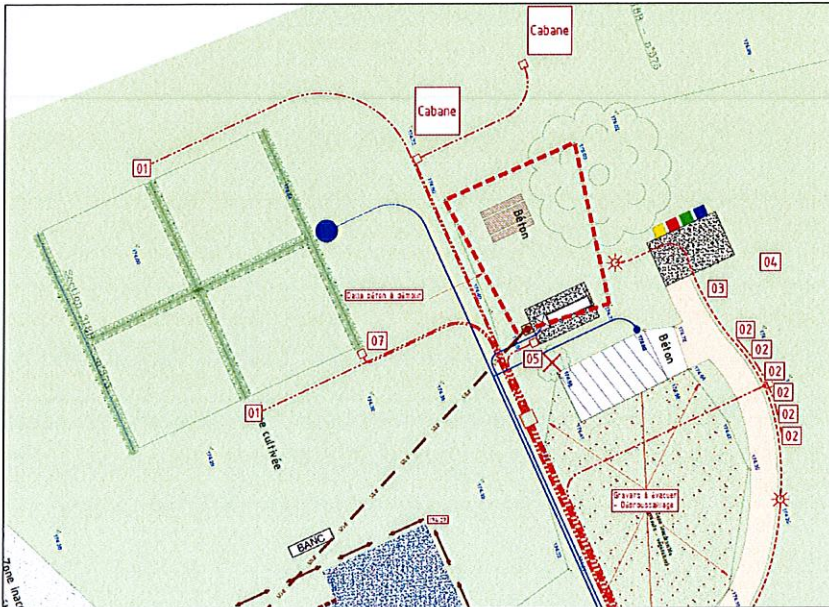
► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

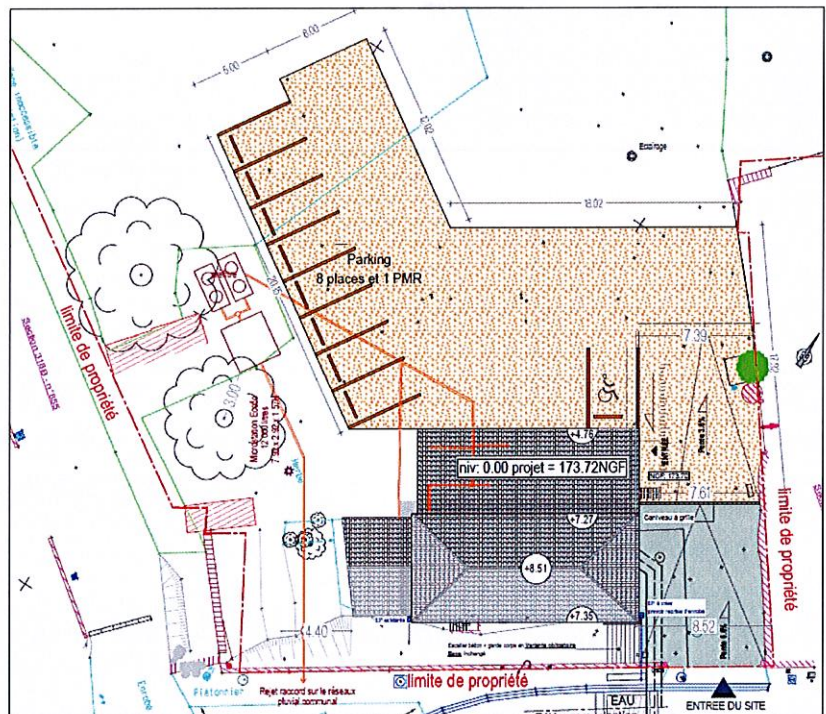
► Canton : La Gâtine

2021-07-02

TRAVAUX : Dossier de consultation des entreprises – La Francette – Soutiers (suite)

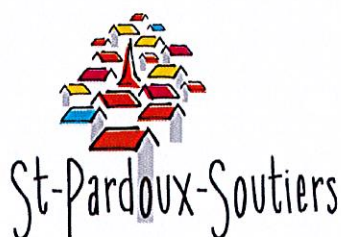


L'aménagement reste le même, selon les plans présentés par Monsieur le Maire.



Une fois ces considérations techniques détaillées, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'accepter l'avant-projet sommaire, version 2 et le détail estimatif des futurs travaux, pour la réhabilitation de la maison Francette à Soutiers, avec :

- 13 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2021-07-02

TRAVAUX : Dossier de consultation des entreprises – La Francette – Soutiers (suite)

Le deuxième volet de ce point à l'ordre du jour est le lancement du dossier de consultation des entreprises (D.C.E.), sur une plateforme acheteur public « profil marché – Courrier de l'Ouest », où les entreprises souhaitant candidater, devront déposer les pièces du marché suivantes :

1. le règlement de consultation,
2. le cahier des clauses administratives particulières,
3. l'acte d'engagement,
4. le cahier des clauses techniques particulières,
5. l'estimatif global et forfaitaire,
6. des plans,
7. un planning prévisionnel des travaux.

Le maître d'œuvre des Ateliers Lambert & Degas nous conseille de refuser les cautions personnelles et solidaires et d'accepter uniquement les garanties à première demande.

Une fois ces considérations réglementaires détaillées, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'accepter le lancement du dossier de consultation des entreprises, pour la réhabilitation de la maison Francette à Soutiers, avec :

- 13 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

RESSOURCES HUMAINES : Ouvertures de postes au grade d'adjoint technique territorial

Des mouvements de personnel vont avoir lieu prochainement, dans la filière technique, au restaurant scolaire et au service technique.

Ainsi, le bureau municipal propose l'ouverture de trois postes au grade d'adjoint technique territorial, dans la filière technique, à temps complet.

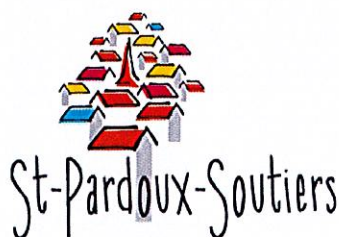
Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de valider les trois ouvertures de poste détaillées ci-avant, avec :

- 13 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Une fois cette décision validée, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs, à compter du 23 juillet, avec l'ajout des trois postes ouverts au grade d'adjoint technique territorial, dans la filière technique, à temps complet.

Monsieur le Maire demande donc à l'Assemblée de valider le tableau des effectifs, avec une date d'effet au 23 juillet 2021, avec les créations de poste récemment décidées, avec :

- 13 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



Informations et questions diverses

▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

2021-07-02

- Les installations des équipements fitness seront finalisées le 3 août prochain.
- Martin MOREAU évoque la visite d'une installation sportive, à la Roche-sur-Yon, avec Monsieur le Maire et Joël BONNET. La structure est plus légère qu'une installation classique, en OSB bois, avec une bâche pour la toiture qui absorbe 14 à 15 décibels. Il y a une bâche installée par travée (6, dans ce bâtiment), qui est garantie 25 ans. La chaleur et la sonorisation y sont équivalentes à une salle traditionnelle. La luminosité intérieure, sans éclairage, y est assez impressionnante. Le coût de l'installation est de 310 000 euros HT. La même structure semi-ouverte (une surface de jeux identique, simplement couverte de bâches) a un coût des travaux de 205 000 euros HT. Les coûts précisés sont pour un sol nu, sans revêtement ni équipements sportifs.
- Les élus ont également visité, à la Roche-sur-Yon, un paddle semi-couvert, avec une toile tendue sur les travées, comme pour la halle de sport précédemment visitée. L'installation est une structure intéressante, notamment pour le procédé du brise-vent.
- Monsieur le Maire détaille les dernières actualités sur les travaux dans le bourg de Château Bourdin et le passage forcé de voitures et de camions poids-lourd, sur la route d'Allonne momentanément barrée. En concertation avec les services du Département et l'entreprise exécutant les travaux, un véhicule de l'entreprise sera positionné en travers de la voie, pour éviter toute intrusion.
- Monsieur le Maire énumère les travaux en cours de la route départementale Parthenay-Niort, de la Lardière à Soutiers. La démolition des habitations dans le bourg de Saint-Pardoux devrait se programmer à la fin de l'été ou au mois de septembre.
- Nathalie GEFFARD relate le mécontentement de certains habitants de la commune de Soutiers, qui estiment ne pas avoir été prévenus de l'organisation du repas du 14 juillet. L'organisation s'est faite au dernier moment, sans annonce dans les journaux locaux. Monsieur le Maire présente ses excuses à ceux qui n'ont pas été prévenus à temps.
- Plusieurs dates à retenir : **29 juillet** : cinéma au foyer rural « un tour chez ma fille », le **14 août** : cinéma de plein air « L'école buissonnière », **20 août** : les soirées du patrimoine avec « les fils du facteur », à Château Bourdin, **25 août** : festival Ah ! « le casier de la reine (relecture ethilico-burlesque des Trois Mousquetaires), **9 septembre (ou le 10 septembre)** : conseil municipal, **4 décembre** : spectacle de théâtre-chanson italienne populaire.
- Lydie BARATON évoque le stage qu'elle suit, avec des bénévoles de la bibliothèque et Aurélie NOIRTAULT, pour la mutualisation de l'informatisation des bibliothèques, avec les communes de Saint-Lin, Verruyes, Mazières et Saint-Pardoux-Soutiers.
Un portail internet commun va être créé par le Département, pour que l'utilisateur vérifie, par le biais de sa carte magnétique, si le livre qu'il recherche existe, est disponible et dans quel lieu.
La prochaine exposition, en bibliothèque, sera réalisée par Sébastien MOMOT, à la rentrée de septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint,
Jean-Luc GUINARD

